

Image not found or type unknown



## Après signature de l'état des lieux de sortie

Par **daniel02**, le **18/06/2009** à **10:01**

Bonjours , avec accors verbale avec mon propriétaire, il été d'accord de réduire les mois de préavis.

Le jours de la remise des clés il a signé l'état des lieux de sortie, il n'a rien marquer de particulier et maintenant quatre mois après mon départ, il me réclamme un mois et demi de loyer, les mois de préavis. Es ce qu'il a le droit ?

Merci d'avance de répondre, cordialement.